



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



**ASSOCIATION C.A.P SUD
(CENTRE D'ANIMATION DE POITIERS SUD)**

28 Rue de la Jeunesse
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SAS au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015 Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents de l'association « C.A.P. SUD »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « C.A.P. SUD » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 23 avril 2021.

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	9 724	9 336	388	618
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	9 724	9 336	388	618
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	467 375	370 322	97 052	94 965
Terrains	-	-	-	-
Constructions	62 869	48 508	14 361	17 662
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	404 505	321 814	82 691	77 303
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations	-	-	-	-
Immobilisations financières	8 783	-	8 783	8 209
Participations et créances rattachées	23	-	23	23
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 760	-	8 760	8 187
Total I	485 881	379 659	106 223	103 793
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances	226 330	-	226 330	170 158
Usagers et comptes rattachés	8 714	-	8 714	1 427
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	217 616	-	217 616	168 731
Divers	590 414	-	590 414	658 770
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	588 239	-	588 239	657 255
Charges constatés d'avance	2 174	-	2 174	1 515
Total II	816 743	-	816 743	828 928
Frais d'émission des emprunts (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 302 625	379 659	922 966	932 721
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif**Comptes annuels**Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

	Net au	Net au
	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	132 954	132 954
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	105 525	105 525
Report à nouveau	254 400	
Excédent ou déficit de l'exercice	4 811	4 290
SITUATION NETTE	488 068	234 189
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	73 931	335 534
Provisions réglementées		
Total I	561 999	569 722
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	4 000
Fonds dédiés	26 000	6 000
Total II	26 000	10 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	55 997	
Provisions pour charges	23 171	34 018
Total III	79 168	34 018
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	141	810
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 183	31 639
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	136 699	140 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 564	54 976
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	82 213	91 546
Total IV	255 799	318 981
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	922 966	932 721

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 667	6 042
Ventes de biens et de services	129 179	140 846
Ventes de biens	34 965	33 474
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	94 213	107 471
Dont parranages	-	-
Produits de tiers financeurs	1 167 917	1 175 711
Concours publics et subventions d'exploitation	1 164 917	1 175 711
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	3 000	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	36 088	23 045
Utilisation des fonds dédiés	4 000	-
Autres produits	-	-
Total I	1 341 849	1 345 743
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	40 247	46 856
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	259 347	368 175
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	47 857	43 990
Salaires et traitements	768 855	691 580
Charges sociales	175 917	169 947
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 081	32 134
Dotations aux provisions	-	4 932
Report en fonds dédiés	20 000	-
Autres charges	-	-
Total II	1 345 304	1 357 614
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 455	11 871
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 631	2 531
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	1 631	2 531
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 631	2 531
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-III+IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20	121
Sur opérations en capital	3 900	6 025
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	3 920	6 146
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 372	1 097
Sur opérations en capital	1 535	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	6 907	1 097
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 987	5 049
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V+IX)	1 500 188,32	1 614 162,15
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	1 504 999,22	1 618 452,39
EXCEDENT OU DEFICIT	4 811	4 290
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	152 788	259 741
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	152 788	259 741
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	152 788	259 741
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	152 788	259 741

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet social l'animation globale et le développement de la vie sociale et culturelle de Poitiers Sud.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière retrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

Traitement des fonds dédiés

Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :

- Les subventions d'exploitation publiques;
- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs donations et assurances-vies;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La variation des fonds dédiés est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

Traitement des subventions d'investissement

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité.

La CAF a maintenu le financement des centres de loisirs au même niveau que 2019 pendant les périodes de confinement.

CAF aide exceptionnelle COVID 19	4 220 €
DDJSCS - aide exceptionnelle été	6 329 €

L'association a eu recours au chômage partiel à hauteur de 55 996,61 euros.

Eu égard à ces mesures et à la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 922 966 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de - 4810,88 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association n'a pas perçu de subvention d'équipement.

Provisions pour risques et charges

L'engagement retraite a été provisionné dans les comptes pour un montant de 23 170€ au 31 décembre 2020. Cet engagement a été évalué sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

taux d'actualisation de 1 %

taux de croissance des salaires de 1 %

un départ à la retraite à 65 ans

un taux de rotation du personnel de 2 %

taux de charges sociales de 40 %

selon la convention collective des centres socioculturels.

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération brute annuelle des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 49 270,53 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	9 724			9 724
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	9 724	0	0	9 724
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	10 104			10 104
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	15 499			15 499
- Installations techniques, matériel et outillage	95 692	1 000		96 692
- Installations générales, agencements aménag. divers	37 266			37 266
- Matériel de transport	90 570	21 746		112 316
- Matériel de bureau et informatique mobilier	181 305	14 192		195 497
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	430 437	36 937	0	467 375
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence	23			23
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 187	2 109	1 535	8 760
Immobilisations financières	8 209	2 109	1 535	8 783
ACTIF IMMOBILISE	448 370	39 047	1 535	485 881

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan**Amortissement des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	9 105	231		9 336
Immobilisations incorporelles	9 105	231	0	9 336
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre	10 104			10 104
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	14 882	600		15 482,84
- Installations techniques, matériel et outillage	86 361	5 278	1 685	89 954,50
- Installations générales, agencements aménag. divers	20 221	2 700		22 921,21
- Matériel de transport	57 003	13 441		70 444,35
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 900	14 515		161 415,02
- Emballages récupérables et divers				0,00
Immobilisations corporelles	335 472	36 535	1 685	370 322
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL	344 578	36 766	1 685	379 659

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237286,76 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	23	23	
Prêts		0	
Autres	8 760	8 760	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	8 714	8 714	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	
Autres	217 616	217 616	
Charges constatées d'avance	2 174	2 174	
Total	237 287	237 287	0
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	8 714
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	217 616
'Etat - Subvention à Recevoir	32 699
'Région - Subvention à Recevoir	31 750
'Caf - Subvention à Recevoir	109 773
'Remboursement Formation	21 558
'Activités Usagers 2020	11 890
'Activités Usagers 2019	2 080
'Opérations particulières avec l'Etat - Activité partielle 11 et 12/2020	7 867
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	226 330

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise	132 954	-132 954	0				0
Fonds propres sans droit de reprise	0	132 954	132 954				132 954
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0				0
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise	0	0	0				0
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise	0	0	0				0
Ecart de réévaluation	0	0	0				0
Réserves	105 525	0	105 525				105 525
Report à nouveau		258 690	258 690	-4 290			254 400
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 290	0	-4 290	4 290	-4 811		-4 811
Situation nette	234 189	258 690	492 879	0	-4 811	0	488 068
Fonds propres consommables							0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							0
Subventions d'investissement	335 534	-258 690	76 844			261 603	73 931
Provisions réglementées							0
Droit des propriétaires - Comodat							0
TOTAL	569 723	0	569 722	0	-4 811	261 603	561 998

Tableau de retraitement des subventions d'investissement

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	335 534	335 534	261 603	73 931

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectés à des biens non renouvelables	335 534				335 534	0
Affectés à des biens renouvelables		258 691	76 843			76 843
TOTAL	335 534	258 691	76 843	0	335 534	76 843
Quotes-parts virées au résultat : :						
Affectés à des biens non renouvelables						0
Affectés à des biens renouvelables				2 912		2 912
TOTAL	0	0	0	2 912	0	2 912
	335 534	258 691	76 843	-2 912	335 534	73 931

Tableau de retraitement des subventions d'investissement

Cas 1 : avec changement de méthode : la première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	34 018		10 847		23 171
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges	0	55 997			55 997
TOTAL	34 018	55 997	10 847	0	79 168

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Provision pour litige :

Provision pour charge :

Prime de Retraite 23 171
Activité Partielle 2020 55 997

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	10 000	0	10 000	20 000	4 000	0	0	26 000	0
Epicerie	4 000	0	4 000		4 000			0	
Spectacle	6 000	0	6 000	20 000				26 000	
...			0					0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
...			0					0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
...			0					0	
TOTAL	10 000	0	10 000	20 000	4 000	0	0	26 000	0

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Cas 1 – avec changement de méthode : l'application du règlement ANC n° 2018-06 a un impact sur les fonds dédiés enregistrés selon le règlement CRC n° 1999-01 et figurant au bilan, à la date de la première application du nouveau règlement.

A la clôture des comptes annuels de l'exercice précédent établis selon le règlement CRC n° 1999-01, des sommes avaient été enregistrées en tant que « Fonds dédiés » et figuraient au passif du bilan.

L'analyse des projets concernés par rapport aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à considérer que ces « fonds dédiés » antérieurement comptabilisés ne répondent plus aux critères posés par la nouvelle réglementation.

En conséquence, les sommes afférentes ont fait l'objet d'un reclassement du poste de « Fonds dédiés » vers le poste « Report à nouveau ».

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0	0		
Autres emprunts obligataires (*)	0	0		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	141	141		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 183	25 183		
Dettes des legs et donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	136 699	136 699		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes (**)	11 564	11 564		
Produits constatés d'avance	82 213	82 213		
TOTAL	255 799	255 799	0	0

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	0
(**) Dont envers les associés	0

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	11 564
'Frais Formation Mayoungou Franck 09 A 12/20	1 310
'Frais Formation Lostis Brian 09 A 12/20	1 310
'Banque Alimentaire 4ème Trimestre	1 190
'La Poste Consommation 12/2020	485
'Taxe d'ordures ménagères 2ème Semestre 2020	1 562
'Intervention Yoga 12/2020	180
'Honoraires 2020	5 460
'Repas animateurs cantine pv déc	67
Personnel - congés à payer	46 945
Personnel - autres charges à payer	2 242
Charges s/provision congés à payer	19 717
Organismes sociaux à payer	41 000
Etat charges à payer	26 796
Autres charges à payer	
Total	148 263

Comptes annuelsExercice du 01/01/2020
au 31/12/2020**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Location Machine à Affranchir	1 139		
Location Vélo électrique	600		
Abonnement Ligne standard 01/21	286		
Abonnement Ligne Box Ferme et Portable 01/21	38		
Abonnement Ligne Epicerie 01/21	60		
Abonnement 3 Lignes Portables 01/21	51		
Total	2 174	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Ville de Poitiers Aménagement Hall	60 000		
CAF - Clas	22 213		
Total	82 213	0	0

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	169 333	146 670
Bénévolat	122 709	113 270
Total	292 042	259 940
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	169 333	146 670
Prestations		
Personnel bénévole	122 709	113 270
Total	292 042	259 940

Contributions volontaires

La ville de Poitiers qui assume les fluides du bâtiment, a réalisé des travaux et évalué la valeur locative des bâtiments mis à disposition pour un total de 139 255,43 € et la restauration scolaire pour un total 30 078,39 €.

Toutes ces mises à disposition qui ont été évaluées figurent dans les comptes 861 et 871 « contributions volontaires-mise à disposition gratuite ».

Participation des bénévoles

La participation des bénévoles à l'activité de l'association a fait l'objet d'une valorisation. Elle est évaluée à 122 709,82 €.

Cette participation qui a été évaluée figure dans les comptes 861 et 871 « contributions volontaires – mise à disposition gratuite ».